

« Celui qui absout un coupable fait confiance à ce coupable, et il espère que l'avenir justifiera sa confiance, que son calcul s'avérera exact... Mais c'est un calcul ! Qui sait si telle ou telle circonstance inconnue ne justifiera pas un pardon injustifié et illégitime et déraisonnable pour l'instant, mais demain légitime et raisonnable et justifié ? Peut-être, après tout, le méchant n'est-il pas si méchant, ni le coupable si coupable ? peut-être le menteur n'est-il pas si menteur ? car un mensonge s'interprète de bien des manières plausibles ; et si un mensonge est un mensonge, un mensonge ne fait pas toujours un menteur. Peut-être quelque excuse encore insoupçonnée rendra-t-elle un jour le pardon superflu... Peut-être, peut-être... Ce peut-être est le peut-être de l'espérance [...] Pardonner, c'est faire crédit à un innocent qui a toutes les apparences du coupable »

Jankélévitch, Vladimir, *Le pardon*, chapitre III « le pardon fou ».

« il est donc une espérance militante, non un espoir fataliste ; et il suppose un acte de confiance, non une attente paresseuse. L'accusateur qui abandonne l'accusation pour transformer le fautif engage sa responsabilité propre dans une aventure activement conduite. Il ne prend pas le risque de supposer innocent celui qui a l'air coupable : il travaille lui-même à le racheter, non pas en le punissant, mais de façon paradoxale, en le désarmant à force de douceur. – Qu'est-ce qui empêche pourtant ce pardon purifiant d'être pur lui-même ? Ce qui l'empêche d'être pur, c'est précisément qu'il pardonne pour cela : pour purifier. Naturellement, il n'y a pas de mal à cela : l'espoir d'amender son frère est un espoir des plus honorables, un espoir désintéressé, un espoir qui n'a rien de mercenaire et où l'on chercherait en vain un atome d'intérêt-propre. Et d'autre part il s'en faut de beaucoup qu'un tel pardon provoque infailliblement et dans tous les cas, comme par un déclenchement automatique, la conversion du criminel gracié, rédimé... et miraculé. »

Jankélévitch, Vladimir, *Le pardon*, chapitre III « le pardon fou ».

« et pourtant nous n'avons pas dit encore la première condition sans laquelle le pardon serait dénué de sens. Cette condition élémentaire, c'est la détresse et l'insomnie et la dérégulation du fautif ; et encore que ce ne soit pas au pardonnant à poser lui-même cette condition, cette condition est pourtant ce sans quoi la problématique entière du pardon devient une simple bouffonnerie. À chacun sa besogne : au criminel le remords désespéré, à sa victime le pardon. Mais la victime ne se repentira pas à la place du coupable : il faut que le coupable y travaille lui-même ; il faut que le criminel se rédime tout seul. Quant à notre pardon, ce n'est pas son affaire ; c'est l'affaire de

l'offensé, le repentir du criminel, et surtout son remords donnent seuls un sens au pardon, de même que le désespoir donne seul un sens à la grâce. À quoi bon la grâce, si le « désespéré » a bonne conscience et bonne mine ? Le pardon n'est pas destiné aux bonnes consciences bien contentes, ni aux coupables irrepentis qui dorment bien et digèrent bien ; quand le coupable est gras, bien nourri, prospère, enrichi par le miracle économique, le pardon est une sinistre plaisanterie. Non, le pardon n'est pas fait pour cela ; le pardon n'est pas fait pour les pores et pour leurs truiies. Avant qu'il puisse être question de pardon, il faudrait d'abord que le coupable, au lieu de contester, se reconnaisse coupable, sans plaidoyers ni circonstances atténuantes, et surtout sans accuser ses propres victimes : c'est la moindre des choses ! »

Jankélévitch, Vladimir, *Le pardon*, chapitre IV « L'impardonnable : plus malheureux que méchants, plus méchants que malheureux »